

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen

+33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

+33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

ATMP 76

27 rue du 74^{ème} Régiment d'Infanterie

Immeuble Hastings

76100 ROUEN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

**ASSOCIATION TUTELAIRE DES MAJEURS
PROTEGES DE SEINE MARITIME
« ATMP 76 »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « ATMP 76 » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un déficit de l'exercice de 22 542 € et un total bilan de 4 959 209 €

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information suivante :

- Le point « 1. *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels mentionne l'évolution de la réglementation comptable résultant de l'application à compter du 1^{er} janvier 2025, du règlement ANC 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant plusieurs règlements et s'inscrivant en coordination avec le règlement ANC 2022-06. Cette rubrique présente les incidences des changements de comptabilisation et de présentation, notamment en ce qui concerne le résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges ainsi que les charges constatées d'avance.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les comptes annuels des associations du secteur sanitaire et social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par le règlement ANC n°2019-04. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre Association établis au 31 décembre 2025 annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 28 avril 2026.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen,

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

RéMétis Pierre-Yves
DELARUE
2026.06.19
11:00:38 +02'00'

Pierre-Yves DELARUE

COMPTES ANNUELS
ANNEXÉS AU RAPPORT

A C T I F		Arrêté au 31/12/2025		31/12/2024
		Durée 12 mois		12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
Frais d'établissement				
TOTAL I				
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Immobilisations incorporelles en cours,avances et acomptes				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs		189 617,35	-162 884,60	26 732,75
				14 637,34
Immobilisations Corporelles				
Terrains		102 500,00		102 500,00
Constructions		2 723 166,77	-1 435 201,64	1 287 965,13
Installations techniques matériel et outillage industriel		903 820,86	-684 584,12	219 236,74
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		72 387,00		72 387,00
				34 516,02
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres Immobilisés		53 719,00		53 719,00
Prêts				
Autres Immobilisations Financières		34 179,88		34 179,88
				38 370,74
TOTAL II		4 079 390,86	-2 282 670,36	1 796 720,50
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL III				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés		66 403,39		66 403,39
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances		137 573,94	-12 432,43	125 141,51
Charges constatées d'avance		96 220,24		96 220,24
				118 136,20
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus		499 998,96		499 998,96
Disponibilités		2 374 724,65		2 374 724,65
				2 613 737,71
TOTAL IV		3 174 921,18	-12 432,43	3 162 488,75
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL V				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL VI				
Ecart de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL VII				
TOTAL GENERAL		7 254 312,04	-2 295 102,79	4 959 209,25
				4 786 698,26

21/04/2026 11:00:41 Edition du bilan v.1.2

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2025 Durée 12 mois	31/12/2024 12 mois
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pass Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passi Ecarts de conversion et différences d'évaluation Pas	TOTAL V	3 370 487,96	3 273 367,96
	TOTAL VI		
TOTAL GENERAL		4 959 209,25	4 786 698,26

Compte de résultat

Consolidé 2025

	Arrêté au : 31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	65,00	0,00			65,00	
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
-dont ventes biens relatives aux activités soc. & médico-so						
Ventes de prestations de services	1 697 412,28	16,52	1 606 432,01	16,93	90 980,27	5,66
-dont parrainages						
-dont ventes prestations liées aux activités soc & médico-s	1 697 412,28		1 606 432,01			
Ventes de biens et services	1 697 412,28	16,52	1 606 432,01	16,93	90 980,27	5,66
Concours publics et subvt° exploitation	10 273 006,05	100,00	9 486 458,33	100,00	786 547,72	8,29
-dont contributions financières autorités tarifications	10 273 006,05		9 486 458,33			
Versements fondateurs ou consommation dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	10 273 006,05	100,00	9 486 458,33	100,00	786 547,72	8,29
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	157 656,25	1,53	37 191,21	0,39	120 465,04	323,91
Produits des cessions d'immo incorporelles & corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	47 406,84	0,46	96 511,33	1,02	-49 104,49	-50,88
-dont complément de rémunération TH						
-dont quote-part de résultat sur opérations en commun						
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	12 175 546,42	118,52	11 226 592,88	118,34	948 953,54	8,45
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 675 013,78	16,31	1 479 944,99	15,60	195 068,79	13,18
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	812 948,06	7,91	813 337,52	8,57	-389,46	-0,05
Salaires	6 252 603,91	60,86	6 356 972,26	67,01	-104 368,35	-1,64
Cotisations sociales	2 802 827,73	27,28	2 504 043,61	26,40	298 784,12	11,93
Dotations aux amortissements & aux dépréciations	247 813,72	2,41	264 085,26	2,78	-16 271,54	-6,16
Dotations aux provisions	42 370,52	0,41	19 656,25	0,21	22 714,27	115,56
Valeurs comptables des immobilisations cédées						
Report en fonds dédiés	187 671,00	1,83	15 000,00	0,16	172 671,00	1 151,14
Autres charges	130 270,56	1,27	128 870,82	1,36	1 399,74	1,09
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	12 151 519,28	118,29	11 581 910,71	122,09	569 608,57	4,92
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	24 027,14	0,23	-355 317,83	-3,75	379 344,97	-106,76
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mob. & créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur dépréciations & provisions						
Différences positives de change						
Produits des immo. financières cédées	25 547,65	0,25	22 732,98	0,24	2 814,67	12,38
Produits nets s/cessions VPM. et de trésorerie						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	25 547,65	0,25	22 732,98	0,24	2 814,67	12,38
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	37 160,83	0,36	39 404,69	0,42	-2 243,86	-5,69
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo financières cédées						
Charges nettes s/cessions VPM. et de trésorerie						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV	37 160,83	0,36	39 404,69	0,42	-2 243,86	-5,69
RESULTATS FINANCIERS	-11 613,18	-0,11	-16 671,71	-0,18	5 058,53	-30,34
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	12 413,96	0,12	-371 989,54	-3,92	384 403,50	-103,34
Produits exceptionnels						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V						
Charges exceptionnelles	25 547,65	0,25	23 707,01	0,25	1 840,64	7,76
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	25 547,65	0,25	23 707,01	0,25	1 840,64	7,76
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-25 547,65	-0,25	-23 707,01	-0,25	-1 840,64	7,76
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices	9 408,24	0,09	920,23	0,01	8 488,01	922,38

Compte de résultat

Consolidé 2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
TOTAL VIII	9 408,24	0,09	920,23	0,01	8 488,01	922,38	
PRODUITS	12 201 094,07	118,77	11 249 325,86	118,58	951 768,21	8,46	
CHARGES	12 223 636,00	118,99	11 645 942,64	122,76	577 693,36	4,96	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-22 541,93	-0,22	-396 616,78	-4,18	374 074,85	-94,32	
dont excédent ou déficit activités sous gestion contrôlée							

Compte de résultat

Consolidé 2025

Arrêté au :		31/12/2025		31/12/2024		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Contributions Produits							
Dons en nature							
Prestation en nature							
Bénévolat							
CONTRIBUTIONS PRODUITS							
Contributions Charges							
Secours en nature							
Mises à disposition gratuite de biens et services							
Prestations en nature							
Personnel bénévole							
CONTRIBUTIONS CHARGES							

A N N E X E

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de 4 959 209 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 22 542 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général conformément aux règlements suivants :

- Règlement de l'ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non-lucratif ;
- Règlement de l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ;
- Règlement de l'ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement de l'ANC n°2018-06.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 et du règlement ANC n° 2023-03, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation)
- Suppression des transferts de charge dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
 - Les avantages en nature figurent en compensation de charges de personnel ;

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Présentation du bilan :
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commission et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

Logiciels	1 à 5	ans
Bâtiment	15 à 35	ans
Installation générales	8 à 34	ans
Installations techniques	1 à 10	ans
Mobilier et Matériel	3 à 10	ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5	ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES (détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.2)

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques imposées par la réglementation budgétaire (instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif : (contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement).

PROVISION RTT (détail des mouvements de l'exercice paragraphe 3.3)

Ce poste enregistre les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures selon le mode de calcul instauré par les organismes financeurs.

Le solde de la provision à la clôture de l'exercice sera repris au cours des exercices futurs au rythme fixé par les financeurs.

PROVISION CONGES PAYES

La variation de la provision, charges incluses, relative à l'année 2024 a été portée par affectation de résultat au passif du bilan au débit du compte 115922 « *Dépenses pour congés payés* ».

La variation de la provision au titre de l'exercice a été comptabilisée au compte de résultat.

PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Le montant des indemnités versées au départ en retraite des salariés, conforme à la convention collective, est pris en charge par les organismes financeurs et ne fait donc pas l'objet d'une provision globale. Le montant figurant à ce titre au passif du bilan au 31 décembre 2025 correspond au montant provisionné en accord avec les financeurs soit 263 932 euros.

Un fonds dédié pour les futurs départs à la retraite a été comptabilisé sur l'exercice 2019 pour un montant de 100 000 euros.

Il est à noter également l'existence d'une assurance couvrant un montant de 34 827 euros.

L'engagement actualisé des engagements de fin de carrière des salariés au 31 décembre 2025 s'élève à 435 159 euros, correspondant à un passif total hors actualisation et dans l'hypothèse théorique d'un versement des indemnités au moment du départ des salariés de 4 352 429 euros, charges sociales incluses.

Les hypothèses de calcul ont été les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans pour les non-cadres et 66 ans pour les cadres ;
- Augmentation annuelle des salaires de 1,00 %
- Mode de calcul des indemnités de fin de carrière prévues par la Convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées.
- Taux de rotation du personnel : 6 %

2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

3 – DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1 TABLEAUX EXPLICATIFS DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU

Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTROLEE (1)		
- MAPS 2	1 270	-
- Tutelles	22 176	-
	(36 176 présenté au financeur)	
- ISTF	-	839
- Pôle Ressource	-	0
GESTION LIBRE (2)		65
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2)	22 542	

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE A AFFECTER :		
- A L'EXERCICE N ⁽¹⁾	0	0
- A L'EXERCICE N+1 ⁽¹⁾	0	0
- A L'EXERCICE N+2 ⁽¹⁾	0	0
- NON AFFECTE TUTELLES	361 393	0
- NON AFFECTE ISTF	0	1 244
- NON AFFECTE MASP2/TUTEURS FAMILIAUX	0	14 127
- NON AFFECTE TPS	0	50 015
- PROVISION CONGES PAYES	653 641	0
- CHARGES REJETEES DES ACTIVITES	14 000	0
REPORT A NOUVEAU SANS DROIT DE REPRISE	178 434	
SOLDE	1 142 083	

⁽¹⁾ Affectation au Compte Administratif après approbation des Comptes Annuels

3.2 TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS REGLEMENTEES INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
		Dotation	Prélèvements	
- Réserve pour investissements	204 359	0	0	204 359
- Réserve de compensat° des charges d'am.	0	31 806	0	31 806
- Réserve de trésorerie	313 726	0	0	313 726
- Réserve de compensation	112 113	0	0	112 113
TOTAL RESERVES	630 198	31 806	0	662 004
Différence de réalisation d'éléments d'actif	737 847	25 548	0	763 395
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	737 847	25 548	0	763 395

3.3

TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
		Dotation	Reprise	Utilisation	
- Provisions pour litiges	78 334				78 334
- Autres provisions pour risques	180 372	42 371	44 000	113 656	65 087
- Provisions charges	0				0
- Provision pour financement R.T.T.	0				0
- Provision IFC	263 932				263 932
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	522 638	42 371	44 000	113 656	407 352

3.4 **FONDS DEDIES**

Il s'agit des ressources reçues affectées à un usage particulier qui n'étaient pas encore utilisées à la date de clôture de l'exercice.

Ce poste a évolué comme suit au cours de l'exercice :

	31/12/N-1	+ Dotations	- Utilisations	31/12/N
Dons et legs				
Subventions de fonctionnement	115 000	187 671		302 671

3.5.1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2025

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Transfert	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2025
Frais de recherche et développement					0
Donations temporaires d'usufruits					0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	173 601	25 644	0	9 627	189 617
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					0
Immobilisations incorporelles	173 601	25 644	0	9 627	189 617
Terrains	102 500	0	0	0	102 500
Constructions	2 711 490	11 677	0	0	2 723 167
Installations techniques, matériel et outillage	848 474	112 721		57 374	903 821
Immobilisations en cours	34 516	72 387	0	34 516	72 387
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations corporelles	3 696 980	196 785	0	91 890	3 801 875
Participations					0
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	52 582	1 137	0	0	53 719
Prêts	38 371	144	0	4 335	34 180
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	90 953	1 281	0	4 335	87 899
TOTAL GENERAL	3 961 534	223 710	0	105 853	4 079 391

3.5.2 ETAT DES DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2025

Néant

3.6 ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

	Durée	Mode d'amortisseme nt	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Dotation de l'exercice	Transfert	Reprise de l'exercice	Amortissement à la clôture de l'exercice
Frais de recherche et développement	1 - 5 ans	Linéaire					
Donations temporaire d'usufruits							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	1 - 5 ans	Linéaire	158 963	13 549		9 627	162 885
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			0				0
Immobilisations incorporelles			158 963	13 549	0	9 627	162 885
Terrains	8 - 35 ans	Linéaire	0	0			0
Constructions			1 303 642	131 560			1 435 202
Installations techniques, matériel et outillage	1 - 10 ans	Linéaire	651 685	90 273		57 374	684 584
Immobilisations en cours							0
Avances et acomptes							0
Immobilisations corporelles			1 955 328	221 833	0	57 374	2 119 786
Participations			0				0
Créances rattachées à des participations			0				0
Autres titres immobilisés			0				0
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Immobilisations financières			0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL			2 114 291	235 381	0	67 002	2 282 670

- Dont exploitation
- Dont exceptionnel

235 381

3.7 ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2025

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A + 1 AN AU +	A + 1 AN
Créances de l'actif immobilisé			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés	53 719		53 719
Prêts			
Autres immobilisations financières	34 180	34 180	
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	22 716	22 716	
Autres créances clients	43 687	43 687	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	124	124	
Sécurité sociale autres organismes sociaux	4 577	4 577	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- Taxe sur la valeur ajoutée			
- Autres impôts et taxes			
- Divers			
Débiteurs divers	132 872	132 872	
Charges constatées d'avance	96 220	96 220	
TOTAL GENERAL	388 096	334 377	53 719
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU +	A + 1 AN ET 5 ANS AU +	A + 5 ANS
Emprunts et dettes assimilées				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à un an au maximum				
- plus d'un an	1 268 751	83 052	356 863	828 836
Emprunts dettes financières divers				
Fournisseurs comptes rattachés	377 445	377 445		
Personnel et comptes rattachés	749 480	749 480		
Dettes fiscales et sociales				
Sécurité sociale autres organismes sociaux	832 116	832 116		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	10 328	10 328		
- Taxe sur la valeur ajoutée				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	61 295	61 295		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	71 073	71 073		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	3 370 488	2 184 789	356 863	828 836
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	80 737			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 TABLEAUX DES RETRAITEMENTS ENTRE RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT BUDGETAIRE

Résultat comptable des établissements en gestion contrôlée	- 22 607
+ annulation variation provision congés payés	45 091
- reprise de provision non intégré au compte administratif	14 000
+ Reprise des résultats des exercices antérieurs	0
<u>Résultat de l'exercice aux comptes administratifs</u>	8 484
Dont MASP 2 :	- 1 270
Dont Tutelles :	+ 8 915
Dont ISTF :	+ 839

4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 268 751
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	1 268 751

4.3 EFFECTIFS (à la clôture de l'exercice)

Nombre de salariés : 203

Nombre d'ETP : 194,29

4.4 HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires afférents à la certification des comptes	14 480
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	0
Total :	14 480

4.5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (article 20 de la loi du 23 mai 2006)

Personnes concernées :

- Président
- Trésorier
- Directeur général

Les fonctions d'administrateur étant bénévoles, une seule des personnes concernées bénéficie d'une rémunération, l'indication de cette information conduirait à fournir une information individuelle confidentielle.

E M P L O I S			R E S S O U R C E S		
<u>Fonds Propres :</u>			<u>Fonds Propres :</u> 38 528		
			<u>Excédent affecté à la réserve de comp. des charges d'am</u> 31 806		
<u>Reprise sur subventions amortissables :</u>			<u>Subventions d'investissement :</u>		
			<u>Différence sur réalisation d'actifs :</u>		
<u>Remboursement d'emprunts :</u> 80 737			<u>Emprunts souscrits en cours d'année :</u>		
			<u>Dotation aux amortissements :</u> 235 381		
<u>Investissements de l'année :</u> 223 710			<u>Valeur nette des biens cédés :</u>		
Immobilisations incorporelles	25 644		Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	124 398		Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières	1 281		Immobilisations financières	4 335	
Immobilisations en cours	72 387		Immobilisations en cours	34 516	
Avances et acomptes					
<u>Fonds de travaux :</u>			<u>Provision réglementée :</u> 25 548		
<u>TOTAL EMPLOIS</u> 304 447			<u>TOTAL RESSOURCES</u> 370 114		
Excédent au 31/12/2025 911 081			Excédent au 31/12/2024 845 414		
<u>TOTAL</u> 1 215 528			<u>TOTAL</u> 1 215 528		